



République française
Département de l'Yonne



COMMUNE DE BEAUVOIR

Séance du 15 janvier 2019

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 10/01/2019

L'an deux mille dix-neuf et le quinze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Luc ROUX

Présents : 10

Présents : Luc ROUX, Daniel NOGIER, Sophie CHANTEMILLE, Jean-Claude ROUX, Olivier COSTA, Marie-Claude KAVARIAN, Gilles DRILLON, Françoise MASSOT, Jean-Jacques BEAUCHAIS, Angélique FOUCAULT

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Représentés: Olivier COLLOT LARIBE par Olivier COSTA

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles DRILLON

Objet: VALIDATION ETAPE D'ELABORATION DU PLUI LA PHASE REGLEMENTAIRE ET LA MISE EN FORME POUR ARRET - DE_2019_003

Monsieur le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLUI a été mené, à quelle étape de la procédure il se situe et présente ledit projet.

EXPLIQUE qu'en application de délibération prescrivant le PLUI Cœur de Puisaye du 5 décembre 2014, qu'une « validation communale est nécessaire chaque phase d'élaboration du PLUI ».

RAPPELLE les étapes d'élaboration du PLUI dans sa phase réglementaire (OAP/Zonage/règlement), ainsi que la démarche de concertation mise en œuvre, soit la tenue de :

- 1 série de rencontre communale (communes tests) (2 jours) ;
- 3 séries de rencontre communales avec les 24 communes (soit 10 jours) ;
- 2 journées de COTECH sur le règlement, les OAP et le zonage ouvertes aux communes et aux PPA ;
- 1 COTECH
- 1 COPIL
- 6 réunions publiques groupées et territorialisées.
-

PRECISE, en outre, les retenus par la commune, ainsi que les OAP, le règlement et les documents graphiques qui la concerne.

PRECISE, en outre, les conclusions tirées de la justification du projet et de son évaluation environnementale.

PRECISE que l'avis des communes sera également recueilli après l'arrêt du projet lors de la consultation des PPA.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal

VALIDE sous réserve de modifications éventuelles à l'enquête publique, la phase réglementaire du PLUI, ainsi que les documents qui lui sont liés et qui la concerne (OAP, règlement et ses documents graphiques, justification du projet et évaluation environnementale intégrés au rapport de présentation).

Fait à Beauvoir, le 15 janvier 2019

Monsieur le Maire,
Luc ROUX



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--